

SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT



N° 43-2025
ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L1113-2, L141-2, R116-2 et
L.R. 141-14,
VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-5,
VU la demande du 05 décembre 2025 de la société CRJ&HD TELECOM ET SES SOUS-TRAITANTS située 1 allée 23 Zone Inova 3000 - 88150 THAON-LES-VOSGES, pour effectuer des travaux de création d'adduction télécom au sein de la commune.

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, la prévention des accidents, la circulation.

A R R E T E

ARTICLE 1 - Des travaux d'adduction télécom se dérouleront rue Froehn et débuteront le 05 janvier 2026 pour une durée approximative de 5 jours

ARTICLE 2 - La route sera barrée au niveau du 27 et 29 rue Froehn pour 2 jours entre le 05 janvier 2026 et le 09 janvier 2026. Une déviation sera mise en place par la D225 et les rues de l'École et du Vendangeoir.

ARTICLE 3 - La signalétique réglementaire et la sécurité du chantier seront mises en place par l'entreprise CRJ&HD TELECOM ET SES SOUS-TRAITANTS.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Wasselonne
- Select'om
- Au pétitionnaire
- Affichage et Archives Mairie

Scharrachbergheim-Irmstett, le 09 décembre 2025

Le Maire
Sylvie Tholé

A blue ink signature of the name "Sylvie Tholé".

